

## Temps de travail... et maintenant ?



**EMMANUELLE  
QUÉMARD,**  
rédactrice  
en chef déléguée

emmanuelle.quemard@lagazettedescommunes.com

**L**ongtemps attendu, maintes fois reporté, le rapport sur le temps de travail a finalement été rendu public le 26 mai, dans la confusion médiatique. Une confusion à l'image d'un contexte social déjà très tendu avec la loi « travail ». C'est seule, donc, qu'Annick Girardin, ministre de la Fonction publique, est venue

défendre ce rapport, en présence de son principal auteur Philippe Laurent, président du Conseil sup', mais en l'absence du Premier ministre, un temps annoncé mais mobilisé sur d'autres fronts.

**UN CONTENU EXPLOSIF ?** Auditer le temps de travail des fonctionnaires en période de disette budgétaire, on peut comprendre... Vouloir plus de transparence et d'équité entre les fonctions publiques, on applaudit des deux mains... Mais opposer les régimes de travail public et privé comme le font les commentateurs de tout poil, on déplore. Premier enseignement de cet état des lieux « inédit », les cinq millions d'agents publics travaillent 1584 heures par an, soit 1,4% de moins que la durée légale de 1607 heures. Une situation de prime abord anormale, mais qui repose, comme l'a souligné la ministre, sur des organisations propres aux missions de service public. Ainsi, 36% des fonctionnaires travaillent le dimanche, 17,5% la nuit et 40% régulièrement le week-end. Pour cela, ils bénéficient de compensations légales et justifiées.

**36% des fonctionnaires travaillent le dimanche, 17,5% la nuit et 40% régulièrement le week-end. Pour cela, ils bénéficient de compensations légales.**

**DIALOGUE OUVERT.** Faut-il pour autant ne rien changer dans l'application des 35 heures dans la fonction publique ? Laisser filer les dysfonctionnements ? Ce n'est certes pas la volonté affichée par Annick Girardin, pour qui les fonctionnaires et les employeurs publics ont une obligation d'exemplarité. Philippe Laurent, dans un souci d'objectivité et de pondération, a présenté 34 propositions dont la moitié sont, selon lui, applicables rapidement (lire p.13). D'autres nécessiteront un dialogue social plus délicat et plus long. La base de travail est là, le processus est enclenché et les partenaires doivent se revoir très bientôt. On adhère !